



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILE**

**VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE**  
**MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES et AUX SERVICES**

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau orange** (niveau 3 sur une échelle de 4) pour les phénomènes suivants :

**AVIS DE VIGILANCE ORANGE NEIGE-VERGLAS**

**Début de l'épisode : mardi 9 février 2021 à 10h00**

**Fin prévisible de l'épisode : mercredi 10 février 2021 à 07h00**

Mardi matin, au lever du jour, on attend des gelées généralisées en Bretagne (entre -3 et -1 degrés). Une perturbation arrivera par les côtes atlantiques en fin de matinée et progressera ensuite vers le nord-est. Au contact de l'air froid, les précipitations tomberont sous forme de neige. Un court épisode de pluie verglaçante est possible dans la zone de contact entre l'air froid neigeux au nord et l'air doux pluvieux qui remplace progressivement la neige sur les côtes atlantiques.

En fin d'après-midi et soirée de mardi, les chutes de neige poursuivront leur progression vers l'est et le nord.

Les chutes de neige auront tendance à s'intensifier dès la mi-journée et début d'après-midi, davantage encore en fin d'après-midi et début de soirée, avec des intensités de 1 à 3 cm / heure. Les chutes de neige s'estomperont en seconde partie de nuit de mardi à mercredi sur les départements bretons. Sur l'intégralité de l'épisode neigeux, on attend 5 à 10 cm de neige, localement 15 cm, moins sur le littoral sud breton. Avec un vent d'est à nord-est modéré, quelques congères pourront se former, notamment en soirée quand la neige deviendra moins humide et plus légère sous des températures devenant partout négatives.

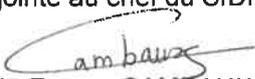
**Il est très fortement conseillé aux maires :**

- d'informer la population des conseils de comportement suivants :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer ;
- Privilégiez les transports en commun ;
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation ;
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire (routes difficiles et trottoirs glissants) ;
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place ;
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation ;
- Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule ;
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux ;
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc., les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Fait à Vannes, le lundi 8 février 2021 à 16h30

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
L'adjointe au chef du SIDPC

  
Marie-France GAMBAUX

### Conséquences prévisibles :

- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus.
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- Les risques d'accident sont accrus.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

### Message transmis aux services suivants :

- |   |                              |                    |
|---|------------------------------|--------------------|
| - SDIS (CODIS)                            | - Groupement de Gendarmerie  | - DDSP             |
| - DDTM                                    | - UD DREAL                   | - DD ARS           |
| - DSDEN                                   | - DDPP                       | - DDCCS            |
| - Préfecture de zone (COZ)                | - Météo-France               | - DIRO             |
| - Sous-préfecture de Lorient              | - Sous-préfecture de Pontivy | - DMD              |
| - SAMU                                    | - CHBA                       | - CHBS             |
| - Conseil régional de Bretagne            | - Conseil départemental      | - Base hélicoptère |
| - Golfe du Morbihan Vannes Agglo          | - Lorient Agglomération      | - CROSSA           |
| - RTE                                     | - ENEDIS                     | - GrDF             |
| - Orange                                  | - SNCF                       | - CTRL             |
| - Associations agréées de sécurité civile | - Eau du Morbihan            | - EPTB Vilaine     |
| - SAUR                                    | - VEOLIA                     | - CEO              |
| - STGS                                    | - SUEZ                       |                    |